

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 4 décembre 2023

Date de convocation
4 décembre 2023
Date d'affichage de l'avis
29 novembre 2023
Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13

Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, *Maire*, Didier PARGADE, *1^{er} Adjoint*, Arlette HOURCQ, *2^{ème} Adjointe*, Monique COUMET, *3^{ème} Adjointe*, Henry JACQUEMOND-COLLET, *4^{ème} Adjoint*, Brigitte SYLVAIN, BASCOUL Jérémy, Stéphanie BABAULT, Samuel DELAMARE, Marielle LACOSTE, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Jorge ALVES, Rémi MONTAUBAN, Fabien MARIET,

Avaient donné pouvoir : Jorge ALVES à Henry JACQUEMOND-COLLET
Rémi MONTAUBAN à Marc LABAT
Fabien MARIET à Arlette HOURCQ

Secrétaire de séance : Arlette HOURCQ

Quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

Election du Secrétaire de séance : L'assemblée étant au complet, il est fait procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Le Conseil désigne à l'unanimité Arlette HOURCQ, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 – Projet Maison Pour Tous et Salle des Fêtes – Demande de subventions**
- 2- CDG 64 – Conseil juridique en contentieux – Adhésion au service**

Questions diverses

PROJET MAISON POUR TOUS ET SALLE DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de rénovation du complexe multi-activités.

Il ajoute que le dossier de demande subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 1 510 970,00€ H.T.

Il convient maintenant de solliciter du Département et de l'Etat, le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré

DÉCIDE d'approuver ce projet,

De solliciter du Département et de l'Etat le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de de financement prévisionnel présenté dans le dossier de candidature

ADOPTÉ à l'unanimité

D_041223_01

CDG 64 – CONSEIL JURIDIQUE EN CONTENTIEUX – ADHESION AU SERVICE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles des missions de conseil juridique.

A ce titre, le Centre de gestion de la fonction Publique Territoriales des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de conseil juridique en matière contentieuse

Il propose l'adhésion à la convention Conseil Juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, après en avoir largement débattu :

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2024 à la convention Conseil Juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de gestion,

AUTORISE le Maire à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTÉ à l'unanimité

D_041223_02

QUESTIONS DIVERSES :

Mme BABAULT Stéphanie, Conseillère Municipale, remercie la municipalité pour la mise à disposition du terrain de tennis au club de tennis de Boeil-Bezing pendant deux mercredis ;

**Remerciements à tous les volontaires qui ont participé à la décoration du village
Remerciements à Mme Brigitte SYLVAIN, Conseillère Municipale, pour son implication dans ce projet.**

Pendant l'absence de l'agent technique, tous les élus sont sollicités

La séance est levée à 19h55

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01 à 02

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance